

# Le contrat de rivière à l'heure du bilan dans la vallée de l'Huveaune

Écrit par [Mustapha Chtioui](#)

vendredi 8 décembre 2017 15:07



Le contrat de rivière vise une gestion écologique, concertée et globale de l'Huveaune des sources, dans le Var, à l'estuaire à Marseille.  
Photo D.R. L'utilisation de l'article, la reproduction, la diffusion est interdite - LMRS - (c) Copyright Journal La Marseillaise

Le comité de Rivière du bassin versant de l'Huveaune s'est réuni mardi dernier au centre des congrès Agora à Aubagne. Acteurs et partenaires ont dressé le bilan à mi-parcours de la phase 1 du Contrat de Rivière et lancer officiellement la construction de la seconde phase.

Près de 70 acteurs et partenaires ( institutions, collectivités, CCI, usagers, associations, etc.) du contrat de rivière du bassin versant de l'Huveaune se sont retrouvés mercredi dernier au centre des congrès Agora. Ce 5ème comité de rivière, présidé par Danièle Garcia, maire d'Auriol, avait pour objectif de dresser le bilan provisoire des actions programmées sur cette première phase.

« On peut dire que tous les acteurs qui s'étaient engagés à mener des actions ont joué le jeu puisque plus de 80% des actions, prévues pour cette première phase, ont été réalisées », s'est réjoui Estelle Fleury, chargée de mission au Syndicat intercommunal du bassin versant de l'Huveaune. Syndicat porteur du projet contrat de rivière et présidé par Christian Ollivier, élu de Roquevaire. « Les 20% restantes pourraient être relancées dans le cadre de cette deuxième phase qui vient d'être lancée officiellement », précise-telle.

Signé en octobre 2015 par environ 50 structures, le contrat de rivière comportait deux phases de 3 ans, une première allant de 2015 à 2018 et une deuxième s'étendant de 2019 à 2021. Il a été doté d'un budget de 18 millions d'euros pour les 3 premières années.

## Une gestion écologique

Pour cette première phase, une soixantaine d'actions étaient mises en œuvre. Elles s'assignaient comme mission de répondre aux 5 enjeux du contrat qui doit répondre aux objectifs fixés par la réglementation, notamment européenne, sur l'eau : qualité des eaux, des milieux naturels aquatiques, état des ressources en eau, gestion quantitative du ruissellement et des inondations et gestion locale concertée ainsi que la valorisation du bassin versant. L'idée étant de favoriser une gestion écologique du fleuve en privilégiant « des remèdes naturels pour gérer le risque inondation »

La deuxième phase pourrait, elle, souffrir de réductions budgétaires importantes. « Il nous incombe de prioriser et d'aller à l'essentiel », lance Estelle Fleury.

En ces temps qui s'annoncent impécunieux, il faut ajouter la compétence GEMAPI ( gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et l'arrivée de la métropole. Celle-ci rentre de plain pied dans le syndicat intercommunal (SIBVH) qui est appelé à se transformer en syndicat mixte « sans en modifier sa capacité d'intervention », affirme-t-on. En devenant membre actif, la métropole va se substituer aux communes ( pour les missions GEMAPI ), même si celles-ci restent également membres. Les communes hors métropole, comme Plan d'Aups (Var), seront maintenues au sein du syndicat pendant une période transitoire de 2 ans. Période pendant laquelle elles continueront à porter, aux côtés des autres partenaires, des missions tel que l'éducation à l'environnement, la restauration du milieu aquatique, le ramassage de déchets ou la concertation avec le public...

**Mustapha Chtioui**